

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 34/SG/AI portant autorisation de tombola.

n° 34/SG/AI

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
13 janvier 1968

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1968

Date du numéro
25 janvier 1968

TEXTE INTÉGRAL

Mme Constant, présidente de la délégation diocésaine du Secours catholique de Djibouti, est autorisée à organiser une tombola composée de vingt mille billets de cent francs l'un, dont le profit sera exclusivement affecté aux besoins du Secours catholique pour ses œuvres.